

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 AOÛT 2019

Absents : Franck Genty, Marie Laure Jaffro.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

L'entreprise Colas a démarré les travaux de voirie avant les vacances, le redémarrage est prévu le 10 septembre. Il reste environ une semaine de travail.

La barrière à l'entrée du terrain de foot a été installée par l'entreprise Vincent Thomas.

Le container de stockage pour le foot va être repeint en bleu. Pose d'étagères à l'intérieur et mise en place d'éclairage.

Les coffrages pour les jeux de fitness sont posés. Les jeux ont été livrés aujourd'hui. Les travaux de scellement seront réalisés par l'entreprise Nathis début septembre. L'enrobé autour des jeux sera réalisé par l'entreprise Colas.

L'intersection au niveau de la salle des sports : une concertation avec la DDTM et la gendarmerie se tiendra prochainement pour l'étude de la sécurité de cet endroit.

Travaux école : les placards sont posés dans le local stockage au bout de la salle de motricité. Une étagère supplémentaire a été installée. Les enseignantes sont satisfaites.

Les employés des services techniques doivent avant la rentrée, nettoyer la cour, le préau, le bac à sable. Il leur faudra tondre le terrain et vérifier que tous les sanitaires soient en état de marche.

Compte tenu du fait que l'actuel endroit qui tient lieu de buanderie à l'école est trop étroit et non opérationnel (manque de place, condensation...), Chantal a demandé à ce que le lave-linge et le sèche-linge soient installés dans l'actuel local de stockage sous la garderie. De petits travaux sont à prévoir : installation d'un évier sur meuble de rangement, pose d'étagères murales et délimitation du local par la réalisation d'une cloison et d'une porte d'accès. De ce fait, le WC qui tient lieu de buanderie sera remis en service pour le personnel et les enseignants.

Les travaux au-dessus de la classe d'Emilie et des WC de la garderie seront réalisés les mercredis de septembre de même que les travaux du nouveau local buanderie. Dans le même temps, le plafond sera à revoir (fuites d'air) ainsi que le seuil du local.

Chemins d'exploitation : l'entreprise Le Forestier interviendra la semaine prochaine.

L'entreprise Homo interviendra pour stabiliser le parking au niveau de la lagune et nettoyage autour du boulodrome fin de cette semaine.

Salle des sports : voir pour un défibrillateur fixe qui sera disposé à l'extérieur et qui servira à la fois à la salle des sports et au foot.

Kersteun : une demande pour la sécurisation du carrefour a été exprimée par les habitants de la Résidence de Kergus dont les enfants devront aller prendre le bus à l'abribus situé de l'autre côté de la voie communale 15.

## **POINT SUR L'ÉCOLE**

Monsieur DARTAILH Emmanuel informe l'assemblée que la rentrée scolaire se déroulera le lundi 2 septembre (pré-rentrée pour les enseignantes et le personnel école le vendredi 30 août). Maëva DENIEL ayant été mutée, c'est Madame Louvet Marie qui est désormais la Directrice.

Les effectifs sont de 124 élèves pour 6 classes. 7 TPS feront leur rentrée en janvier 2020.

- 1 classe de PS-TPS – 17 élèves : Marie ARTHUR
- 1 classe de MS-GS – 22 élèves : Corinne OGEL
- 1 classe de GS-CP – 19 élèves : Martine MAUDET
- 1 classe de CP-CE1 – 23 élèves : Marie LOUVET + Coraline CHAVEROU le jour de décharge de direction
- 1 classe de CE2-CM1 - 22 élèves : Emilie JAMES
- 1 Classe de CM1-CM2 – 19 élèves: Noëllie LORANT

### PERSONNELS

Madame Le Boudier Dominique a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Madame Joëlle Pérez la remplacera à raison de 42 h et 20 minutes par semaine. Un CDD sera établi du 30 août au 20 décembre 2019 dans un premier temps, la CAF nous demandant de nous mettre en conformité avec l'embauche d'un BAFD qui aurait le titre de directeur de l'accueil périscolaire. Nous nous laissons ainsi le premier trimestre pour réajuster au besoin les effectifs du personnel.

Madame Le Guyadec Sophie est titularisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Madame Lechélard Michelle sera stagiairisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **MAISON HÉOUZAN : RECRUTEMENT DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

L'ADAC, missionnée pour l'accompagnement pour le choix de l'architecte dans la réhabilitation de la maison rue des écoliers par délibération du 19 juin 2019, a élaboré un planning pour une consultation en deux phases avec production d'intentions architecturales (indemnisées 1500 € TTC par soumissionnaire) et auditions de trois équipes retenues.

Semaine 38 (le 17 septembre) → mise en ligne du dossier de consultation sur la plate-forme des marchés publics

Semaine 41 (le 10 octobre à 12 h) → Fin des candidatures et téléchargement des candidatures et envoi à l'ADAC

Semaine 43 (le 24 octobre) → Restitution par l'ADAC de l'analyse des candidatures et sélection par la CAO de 3 équipes admises à proposer une intention architecturale et mise en ligne de la phase 2 du dossier pour les 3 équipes retenues (CCAP, RC, AE...)

Semaine 49 (le 5 décembre à 12 h) → Rendu des intentions architecturales (téléchargement de l'ensemble des candidatures)

Semaine 51 (le 19 décembre à 14 h) → Auditions et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

Le Conseil municipal approuve le planning prévisionnel présenté par l'ADAC en vue du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### **MISE EN CONFORMITÉ ET MODIFICATION DE FAÇADE KERPRIN : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CEB LARNICOL**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en conformité et modification de façade à la salle de Kerprin.

Il se présente comme suit :

Conception :

- |  |         |
|--|---------|
| - Réalisation des plans informatiques de l'existant                | 1 500 € |
| - Réalisation des plans informatiques de l'autorisation de travaux | 600 €   |
| - Etude d'avant-projet,  |         |
| o Rédaction dossier d'autorisation de travaux,                     |         |
| o Rédaction Déclaration Préalable                                  | 1 000 € |

Description :

- |  |         |
|--|---------|
| - Réalisation des plans projet                                 | 700 €   |
| - Rédaction CCTP   | 1 200 € |
| - ACT : analyse des offres et rédaction des marchés de travaux | 500 €   |

Le Conseil Municipal approuve le devis de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer le contrat.

### **DEMANDE DE SUBVENTION / AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Municipal décide de présenter un programme d'aménagement de la voirie sécuritaire du bourg de Lanrodec auprès du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police.

Le projet consiste à améliorer la sécurité dans le bourg à travers la réfection de la voirie et l'achat de 2 radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal s'accorde sur la création de voies cyclables ou piétonnières à Bellanger et Coat Nay et en collaboration avec le SDE, la mise en place de feux intelligents avec maîtrise de la vitesse au carrefour de Coat Bay.

L'Assemblée décide également l'achat de 2 radars pédagogiques.

Le devis de la société Elan Cité comprend :

- Achat de 2 radars Evolis Solution, prêts à la pose, intégrant un afficheur de vitesse de 34 cm de hauteur avec triangle rappel danger et un afficheur de messages dynamiques (16 X 64 cm),
- Connexion USB et Bluetooth
- Statistiques de trafic en double sens,
- Logiciels pour PC et Smartphone fournis
- Garantie 2 ans pièces, main-d'œuvre et retour usine
- Batteries et chargeurs de batterie,
- Assistance téléphonique.

Il se chiffre à 2764,40 € HT soit 3317,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions de travaux et d'achat.

Une convention de travaux devra être signée au préalable avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal :

- autorise Mr Le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public,
- autorise Mr Le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

### **CONVENTION TRIPARTITE POUR L'EMBAUCHE D'UN CUI PAR LE FCPCL**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le FCPCL (Football Club Plouagat-Châtelaudren lanrodec) a pour intention le recrutement d'un agent sous Contrat Unique d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur la base de 24 heures. L'objectif de cette embauche est de redynamiser l'association en

- Faisant auprès des jeunes la promotion de l'activité footballistique,
- Renforçant le pilotage sportif et organisationnel de l'association,
- Intensifiant la formation de l'encadrement,
- Recherchant de nouveaux bénévoles.

20 h hebdomadaires seront prises en charge par l'Etat à hauteur de 50 % et il est soumis aux conseils municipaux des communes de Châtelaudren-Plouagat et de Lanrodec la question de soutenir financièrement le reste des frais inhérents à l'embauche du CUI.

Pour 2019, la commune de Lanrodec devra s'acquitter de la somme de 551 € et 1 606 € pour l'année civile complète. Le contrat prendrait fin au 31 août 2020 mais pourrait être renouvelée dans les mêmes conditions après accord des conseils municipaux. Le budget de l'association FCPCL pour une année civile s'élève ainsi à 15 932 €. La commune de Châtelaudren-Plouagat s'acquittera quant à elle de la somme de 1 607 € pour 2019 et 4 820 € pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lanrodec,

S'ENGAGE à soutenir financièrement le recrutement de ce CUI.

(3 abstentions : Jean-Yves Jourden, Michel Le Guenniou, Estelle Thoraval-Gronfier).

Le versement sur le compte de l'association par l'intermédiaire de la perception de Guingamp sera effectué en septembre 2019.

### **BAIL COMMERCIAL BONNY AUDE et LOCAL RESTANT**

Madame BONNY Aude louera un local de 30 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune, sis 17B rue des Écoliers en vue d'y installer un cabinet d'orthophoniste à compter du 9 septembre 2019. Le montant du loyer mensuel est fixé à 300 €, payable d'avance entre le 1<sup>er</sup> et le 5 de chaque mois.

Une caution représentant un mois de loyer sera réclamée à la signature du bail.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail.

Un second bail sera signé avec Mr Lebeau Willy pour la location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 du local 17D de 75 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel est fixé à 170 €.

### **TARIFS CANTINE/GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Conseil Municipal décide de facturer la cantine et la garderie à compter de septembre 2019 selon les tarifs suivants :

#### **CANTINE :**

- Tarif Enfant : 2.80 € le repas
- Tarif Adulte : 5.50 € le repas

#### **GARDERIE :**

- Tarif quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 : 0.21 €
- Tarif quart d'heure pour un quotient familial supérieur à 800 : 0.38 €
- Tarif quart d'heure supplémentaire (après fermeture) : 4.27 €

### **PAIEMENT EN LIGNE TIPI**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « **TIPI** » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par Internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet :

- la cantine
- l'accueil périscolaire,
- les loyers...

Le conseil municipal décide :

- la mise en place du projet « **TIPI** » dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention relative à ce projet,

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

### **EMBAUCHE DE MME LECHÉLARD MICHELE**

Décision d'embauche de Mme Lechélard en tant que stagiaire au poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Elle est embauchée au 2<sup>o</sup> échelon du grade à raison de 30 h 02 minutes par semaine.

## **FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES B1334 ET B1335 DU LOTISSEMENT PARC AN TRAOU**

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente les parcelles B 1334 d'une contenance de 446 m<sup>2</sup> et B 1335 d'une contenance de 424 m<sup>2</sup> du Lotissement Parc An Traou au tarif de 30 € le m<sup>2</sup> TVA comprise et autorise le Maire à signer les actes notariés auprès de Maître Gault-Jouet à Châtelaudren-Plougat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ KERPRIN

La sous-commission départementale, en date du 30 juillet 2019, a validé l'accessibilité de la salle de Kerprin aux personnes à mobilité réduite en tant qu'ERP (Établissements Recevant du Public) et IOP (Installations existantes Ouvertes au Public). La commission de sécurité du SDIS se prononcera le 8 septembre.

Des travaux de fermeture du complexe sont envisagés Prévoir le doublage et la sécurisation des réserves.

Voir également pour niveler le terrain sur l'arrière de la structure.

### COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie est programmée le lundi 11 novembre à partir de 11 h. À cette occasion, le nom de Mr Monnier Monnier, mort pour la France, sera apposé sur le monument en présence de sa famille.

Le repas aura lieu au Moulin de Lanrodec à partir de 12 h 30 après le vin d'honneur qui sera servi dans la salle polyvalente.

### EPIDE

À la mi-juillet, Monsieur Le Maire s'est rendu au Ministère de l'Emploi à Paris en compagnie du Président du Leff Armor Communauté. Le Ministre a exprimé à la délégation présente une tendance favorable au maintien de l'EPIDE sur Lanrodec sous certaines conditions. Le Préfet doit pouvoir accompagner la Communauté des Communes sur ce projet et réunira ses représentants et le Maire de Lanrodec le 5 septembre pour vérifier la capacité financière du projet.

### PROJET MAISON HEOUZAN

Demande d'installation d'une psychomotricienne. Voir éventuellement pour son installation dans la classe mobile.